

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DDCT 5** Subventions au titre de la vie associative (3.500 euros) et de la participation citoyenne (3.000 euros) à 3 associations (20e).

**Mme Pauline VERON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à trois associations domiciliées dans le 20e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association "BENKADI association de femmes africaines du XXème" (19189/2019\_01436), 4, passage de la Providence (20e) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association "Association du Retrait" (18307/2019\_01437), 20, rue du Retrait (20e) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association "Paris Est Villages" (134261/2019\_07156) 25, rue de la Py (20e) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 3.500 euros pour les articles 1 et 2 au chapitre fonctionnel 930, nature 65748, destination 2400040 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 ;

- 3.000 euros pour l'article 3 au chapitre fonctionnel 930, nature 65748, destination 2400020 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**